basée sur la population soit un principe injuste en lui-même; mais je prétends que puisqu'ils nous en ont refusé l'application lorsque la population du Bas-Canada était en majorité, il est injuste qu'il la demandent aujourd'hui parce qu'ils sont en majorité; je ne vois pas de quel droit ils veulent l'obtenir aujourd'hui. Je dis que si l'application de ce principe était injuste il y a vingt ans, elle est encore injuste aujourd'hui; et que si elle est juste aujourd'hui, elle était également juste il y a vingt ans. (Ecoutez! écoutez!) Un député a trouvé bien extraordinaire que le parti rouge-appelons-le de ce nom, puisque c'est le nom sous lequel le parti libéral est désigné en ce pays, et nous n'avons pas à nous en formaliser, parce que le parti rouge en Canada a lavé ce nom de toutes les souillures dont le parti rouge de France l'avait couvert, et qu'il n'existe ici aucune tache sur le drapeau de ce parti,-(écouter ! écouter !)—un député, dis-je, a trouvé extraordinaire et a ridiculisé l'idée que le parti rouge se fût fait le protecteur et le défenseur de la religion, de la nationalité et des institutions du Bas-Canada, pendant cette discussion sus le projet de confé-Mais quand on voit à la tête du mouvement hostile à cette confédération un homme comme M. CHERRIER, de Montréal, qui peut certainement soutenir très favorablement une comparaison avec tous les membres du parti conservateur du Bas-Canada sous le rapport de la dévotion, de l'honneur, du sentiment national et des capacités,—quand je vois, dis-je, un homme comme M. CHERRIER & la tête du mouvement hostile à la confédération, je dis que l'on a tort de ridiculiser ce mouvement et de feindre de croire que les membres du parti libéral, ou du parti rouge, n'ont aucun sentiment religieux, national ou patriotique. Je dis que le parti conservateur a eu grand tort de chercher à ridiculiser M. CHERRIER, parce que cet homme est trop bien connu pour son honnêteté et ses sentiments religieux,-ce que l'on ne peut pas dire de plusieurs de ceux qui l'ont attaqué, et je suis convaincu que ce monsieur croit sincèrement que les institutions, la nationalité et la religion du Bas-Canada sont en danger. (Ecoutez ! écoutez !) D'ailleurs, en admettant, comme le parti ministériel le prétend, que le parti rouge ne soit pas autorisé à parler pour le clergé et à défendre nos institutions religieuses et nationales, il ne s'en suit pas que ce que les membres de ce côté de la

chambre ont dit à ce sujet, ne soit strictement vrai; et si l'on avait pu y répondre, il aurait mieux valu le faire par des arguments sérieux plutôt que par des attaques personnelles—ce dernier moyen n'étant employé que pour jeter de la poudre aux yeux. ceux qui crient tant aujourd'hui contre le parti libéral, et qui ne prétendent voir ches lui que déloyauté et trahison, n'ont pas toujours eu les idées monarchiques et loyales qu'ils professent aujourd'hui; ils n'ont pas toujours été aussi ardents partisans du gouvernement monarchique qu'ils le sont aujourd'hui. (Ecoutez! écoutez!) Ainsi, tout le monde sait parfaitement que l'hon. procureur-général du Bas-Canada (M. CARTIER) était à la tête du parti qui a fait les troubles de 1837-88.

M. J. B. E. DORION - Non! non! il

était à la queue! (Rires.)

L'Hon. M. LAFRAMBOISE-Je ne sais pas s'il était à la tête ou à la queue, mais enfin it y était.—Il était à St. Denis quelques moments avant la bataille (rires); je ne sais pas s'il y est resté, mais je sais que l'on a dit qu'il avait été député par le camp des rebelles pour aller chercher des provisions-bien qu'ils ne dussent pas avoir alors grand besoin de provisions dans ce moment-(rires)-dans tous les cas, il faisait partie du camp des rebelles. Mais aujourd'hui il est bien revenu de toutes ses erreurs démocratiques! Il a renoncé à toutes ces idées-là, et il les a remplacées par des idées monarchiques; il est aujourd'hui en faveur d'une grande puissance monarchique sur ce continent, et il sera prêt à accepter la position de prince royal si on voulait la lui offrir. (Ecouter! écouter! et rires.) L'hon. solliciteur-général du Bas-Canada (M. LAN-GEVIN) nous a expliqué pourquoi le proc.gén. du Bas-Canada avait ainsi endossé les idées monarchiques, lorsqu'il nous a dit qu'il doit recevoir sa récompense. Après avoir endossé les idées monarchiques il voudrait en endosser la livrée. (Ecoutez!) pourquoi serait-il récompensé comme l'a dit le solliciteur-général? C'est, dit-il, parce que l'hon. procureur-général a fait passer la mesure d'abolition de la tenure seigneuriale,—que les consitaires et les seigneurs sont venus lui apporter leur titres, et qu'il leur a rendu une mesure qui a satisfait et les seigneurs et les censitaires. - Eh bien ! je suis réellement surpris que l'hon. solliciteur-général, qui, par la position qu'il occupe, doit connaître l'histoire des lois du pays,